

CTL :

Awa : y a-t-il des dates butoirs pour le renouvellement d'un CTL?

Le nôtre se termine cette année

Annick : le CTL s'adresse uniquement aux intercos (Communautés de communes), non?

Peut-il y avoir un CTL sur une commune, s'il en existe un sur l'interco à laquelle elle appartient?

Réponse groupée : le CTL étant un dispositif souple piloté par chaque conseiller Livre et Lecture de la DRAC, il vaut mieux s'adresser directement à Henri Gay pour savoir comment il organise son suivi au niveau de l'Occitanie.

DGD :

Hélène : Pour la DRAC, est-ce qu'on peut être financé pour les petites rénovations et petits achats de mobilier ?

Réponse : Oui, sans problème.

Wanda : Dans les subventions en général, voyez-vous arriver des choses sur la partie jeux/ludo ?

Réponse : comme énoncé dans le webinaire, la DRAC peut financer l'achat de jeux sur la partie collections. Comme pour les livres ou les DVD, vous devez fournir une liste précise avec le montant.

DGD : L'aide du département sur l'informatique est-elle forcément lié à la DGD informatique? A quel moment faut-il contacter le département? y'at-il un dossier à récupérer?

Réponse : les aides DRAC et Département sont liés. Toutefois, la gestion départementale se fait au fil de l'eau par rapport aux projets reçus. Nécessité d'en informer Jérôme BOUTONNET à la MDA qui vous expliquera la marche à suivre.

Doit-on produire un bilan pour la DGD ?

Réponse : pas d'information...

PCSES /Schéma

Schéma de dvlp de lecture publique doit recueillir l'aval des élus ?

Réponse : oui, tout document de ce type doit passer devant un conseil d'élus qu'il soit municipal ou communautaire.

le schéma de développement de lecture publique va-t-il remplacer le PCSES?

Réponse : le schéma est destiné aux intercommunalités et le PCSES est un projet d'établissement. Dans les faits, si une interco rédige un schéma, elle doit aussi rédiger un PCSES pour chacun de ses établissements. Dans les faits, il s'agit le plus souvent de copiers-collers.